VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : PB/MG/NT

Décision N°108 /2026

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS – Contrat de prêt à usage – parcelle BX 28 sise Plaine de l'Abbaye

Nous, Maire de Villeneuve lez Avignon

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de diverses attributions au Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 20 mars 2026, publiée et déposée le 24 mars 2026, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu le contrat de prêt à usage pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2026, octroyé à l'Association LES JARDINS PARTAGÉS DE LA PLAINE DE L'ABBAYE, concernant la parcelle BX 28 d'une superficie de 4087m² sise Plaine de l'Abbaye,

Vu la demande écrite du 20 décembre 2025 formulée par l'Association LES JARDINS PARTAGÉS DE LA PLAINE DE L'ABBAYE réitérant sa volonté de voir ledit contrat reconduit pour cinq ans à compter du 1er juin 2026,

Considérant que la parcelle BX 28 d'une superficie de 4087m² situées à la Plaine de l'Abbaye est libre de toute occupation et pourrait être mise à disposition,

Considérant que le présent contrat constitue un prêt à usage (commodat) au sens des articles 1875 et s. du Code civil. La commune met gratuitement à la disposition de l'Association la parcelle BX 28 sur laquelle sont aménagés les jardins, afin de favoriser le développement de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, la préservation de la biodiversité et l'entretien durable du site.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20261019-108-2026-AU
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

DÉCIDE

Article unique :

De signer le contrat de prêt à usage avec l'association les Jardins Partagés de la plaine de l'abbaye portant sur l'occupation de la parcelle communale BX 28, du **1er juin 2026 au 31 mai 2031**.

Villeneuve lez Avignon, le 19/10/26

Pour Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-Lez-Avignon (Gard)

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NÎMES, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20261019-108-2026-AU
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville